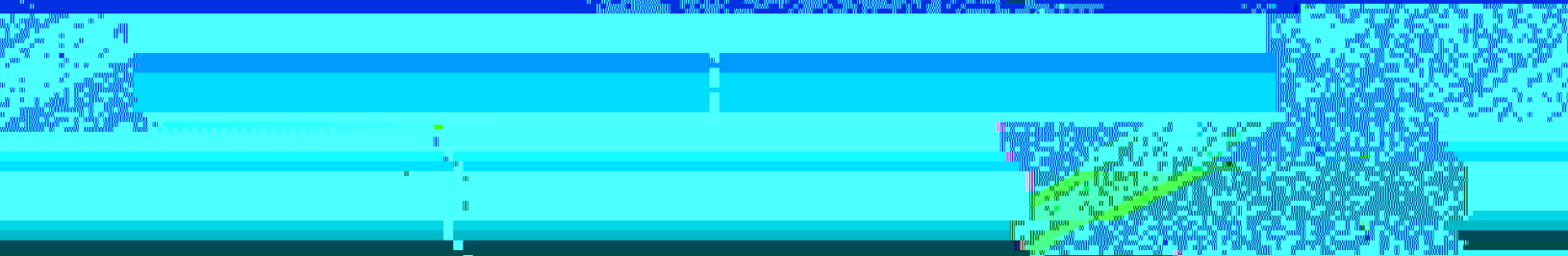


# République Démocratique du Congo

1960 - 1965



1965 - 1970



1970 - 1975



1975 - 1980



**Monsieur le Président**  
**Mesdames et Messieurs**

C'est pour nous un grand honneur de prendre la parole, au nom du  
Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à l'occasion

de la tenue du Sommet des Nations Unies sur la gestion des  
déplacements massifs des réfugiés et des migrants

Notre Pays qui a ratifié toutes les conventions protégeant les réfugiés,  
respecte le droit international de réfugiés et le principe de non  
refoulement. Il a depuis les premières années de son existence ouvert  
ses frontières chaque fois que des groupes de populations ou des  
individus ont sollicité l'asile sur son territoire.

La République Démocratique du Congo a ainsi payé un lourd tribut à  
accueillir un des plus importants contingents de réfugiés dans le monde

Plus de 2 millions de réfugiés rwandais au milieu des années 90 suivant  
le génocide de 1994 au Rwanda, des centaines de milliers d'Angolais  
suite à la lutte pour l'indépendance, les vagues de réfugiés sud-

En dépit de tentatives pour éviter ou nous rendre compte que le principe

de partage des responsabilités dans la réponse à ces grands mouvements de réfugiés et de déplacés internes n'a pas été respecté par la communauté internationale, celle-là même qui a ordonné l'ouverture d'un corridor humanitaire pour laisser entrer réfugiés et

hommes armés.

Le manque de financement empêche la mise en œuvre des solutions durables en ce qui concerne le rapatriement, l'intégration locale des réfugiés ou la viabilisation des zones de retour des réfugiés et des déplacés internes.

Fort de cette malheureuse expérience, la République Démocratique du